

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830009300018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-CYR

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	45
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	55
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	56
C3.2 - Liste des établissements publics créés	57
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	58
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	59
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 83009	COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL BUDGET PRINCIPAL	BP 2018
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8014
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	7189
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
19615905	20739316	1364,159442	1189,978729

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL "les collectivités locales en chiffres" et fiche DGF 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1345	1269
2	Produit des impositions directes/population	707	626
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1419	1450
4	Dépenses d'équipement brut/population	257	259
5	Encours de dette/population	468	1118
6	DGF/population	49	244
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	52.22	60.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96.77	94.3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	18.12	17.9
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	32.98	77.10

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	21 579 459,00	21 579 459,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		21 579 459,00	21 579 459,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 427 505,00	6 427 505,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 427 505,00	6 427 505,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	28 006 964,00	28 006 964,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 081 951,00	0,00	5 090 851,00	5 090 851,00	5 090 851,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 650 457,00	0,00	10 675 552,00	10 675 552,00	10 675 552,00
014	Atténuations de produits	868 000,00	0,00	1 118 000,00	1 118 000,00	1 118 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 376 470,00	0,00	3 193 235,00	3 193 235,00	3 193 235,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 976 878,00	0,00	20 077 638,00	20 077 638,00	20 077 638,00
66	Charges financières	262 655,00	0,00	302 388,00	302 388,00	302 388,00
67	Charges exceptionnelles	239 600,00	0,00	197 600,00	197 600,00	197 600,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 479 133,00	0,00	20 577 626,00	20 577 626,00	20 577 626,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	491 105,00		593 997,00	593 997,00	593 997,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	423 000,00		407 836,00	407 836,00	407 836,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		914 105,00		1 001 833,00	1 001 833,00	1 001 833,00
TOTAL		21 393 238,00	0,00	21 579 459,00	21 579 459,00	21 579 459,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 579 459,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	90 500,00	0,00	101 700,00	101 700,00	101 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 399 057,00	0,00	1 402 498,00	1 402 498,00	1 402 498,00
73	Impôts et taxes	17 785 367,00	0,00	17 829 474,00	17 829 474,00	17 829 474,00
74	Dotations et participations	1 484 334,00	0,00	1 377 300,00	1 377 300,00	1 377 300,00
75	Autres produits de gestion courante	453 100,00	0,00	478 400,00	478 400,00	478 400,00
Total des recettes de gestion courante		21 212 358,00	0,00	21 189 372,00	21 189 372,00	21 189 372,00
76	Produits financiers	91 828,00	0,00	88 565,00	88 565,00	88 565,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		213 430,00	213 430,00	213 430,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 384 186,00	0,00	21 571 367,00	21 571 367,00	21 571 367,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 052,00		8 092,00	8 092,00	8 092,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		9 052,00		8 092,00	8 092,00	8 092,00
TOTAL		21 393 238,00	0,00	21 579 459,00	21 579 459,00	21 579 459,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 579 459,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	993 741,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	414 100,00	0,00	147 700,00	147 700,00	147 700,00
204	Subventions d'équipement versées	300 000,00	0,00	319 000,00	319 000,00	319 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 271 832,00	0,00	1 592 033,00	1 592 033,00	1 592 033,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	541 000,00	0,00	2 169 000,00	2 169 000,00	2 169 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 526 932,00	0,00	4 227 733,00	4 227 733,00	4 227 733,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 464 714,00	0,00	2 020 181,00	2 020 181,00	2 020 181,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	2 464 714,00	0,00	2 020 181,00	2 020 181,00	2 020 181,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 991 646,00	0,00	6 247 914,00	6 247 914,00	6 247 914,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 052,00		8 092,00	8 092,00	8 092,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		171 499,00	171 499,00	171 499,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 052,00		179 591,00	179 591,00	179 591,00
	TOTAL	5 000 698,00	0,00	6 427 505,00	6 427 505,00	6 427 505,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 427 505,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	243 300,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 396 639,00	0,00	4 513 686,00	4 513 686,00	4 513 686,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 639 939,00	0,00	4 763 686,00	4 763 686,00	4 763 686,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	370 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	76 654,00	0,00	80 487,00	80 487,00	80 487,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	446 654,00	0,00	490 487,00	490 487,00	490 487,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 086 593,00	0,00	5 254 173,00	5 254 173,00	5 254 173,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	491 105,00		593 997,00	593 997,00	593 997,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	423 000,00		407 836,00	407 836,00	407 836,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		171 499,00	171 499,00	171 499,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		914 105,00		1 173 332,00	1 173 332,00	1 173 332,00
TOTAL		5 000 698,00	0,00	6 427 505,00	6 427 505,00	6 427 505,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 427 505,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	993 741,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 090 851,00		5 090 851,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 675 552,00		10 675 552,00
014	Atténuations de produits	1 118 000,00		1 118 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 193 235,00		3 193 235,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	302 388,00	0,00	302 388,00
67	Charges exceptionnelles	197 600,00	0,00	197 600,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	407 836,00	407 836,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		593 997,00	593 997,00
Dépenses de fonctionnement – Total		20 577 626,00	1 001 833,00	21 579 459,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 579 459,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 092,00	8 092,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 020 181,00	0,00	2 020 181,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	147 700,00	0,00	147 700,00
204	Subventions d'équipement versées	319 000,00	0,00	319 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 592 033,00	171 499,00	1 763 532,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 169 000,00	0,00	2 169 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 247 914,00	179 591,00	6 427 505,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 427 505,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	101 700,00		101 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 402 498,00		1 402 498,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	17 829 474,00		17 829 474,00
74	Dotations et participations	1 377 300,00		1 377 300,00
75	Autres produits de gestion courante	478 400,00	0,00	478 400,00
76	Produits financiers	88 565,00	0,00	88 565,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	8 092,00	88 092,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	213 430,00	0,00	213 430,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		21 571 367,00	8 092,00	21 579 459,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 579 459,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	410 000,00	0,00	410 000,00
13	Subventions d'investissement	250 000,00	171 499,00	421 499,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 513 686,00	0,00	4 513 686,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	80 487,00	0,00	80 487,00
28	Amortissement des immobilisations		407 836,00	407 836,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		593 997,00	593 997,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		5 254 173,00	1 173 332,00	6 427 505,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 427 505,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 081 951,00	5 090 851,00	5 090 851,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	137 000,00	116 000,00	116 000,00
60611	Eau et assainissement	152 900,00	154 300,00	154 300,00
60612	Energie - Electricité	382 000,00	384 000,00	384 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	44 000,00	44 000,00	44 000,00
60621	Combustibles	60,00	0,00	0,00
60622	Carburants	47 900,00	44 700,00	44 700,00
60623	Alimentation	12 550,00	11 580,00	11 580,00
60624	Produits de traitement	11 500,00	11 120,00	11 120,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 300,00	17 900,00	17 900,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	18 590,00	18 590,00
60632	Fournitures de petit équipement	162 062,00	165 285,00	165 285,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	20 500,00	20 500,00
60636	Vêtements de travail	19 310,00	19 455,00	19 455,00
6064	Fournitures administratives	20 700,00	16 850,00	16 850,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	16 700,00	16 000,00	16 000,00
6067	Fournitures scolaires	26 920,00	26 920,00	26 920,00
6068	Autres matières et fournitures	16 750,00	12 615,00	12 615,00
611	Contrats de prestations de services	1 048 350,00	1 062 770,00	1 062 770,00
6132	Locations immobilières	10 600,00	10 600,00	10 600,00
6135	Locations mobilières	289 375,00	277 800,00	277 800,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 300,00	4 300,00	4 300,00
61521	Entretien terrains	78 400,00	93 100,00	93 100,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	80 082,00	51 258,00	51 258,00
615231	Entretien, réparations voiries	115 800,00	138 000,00	138 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 800,00	8 100,00	8 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	62 645,00	73 713,00	73 713,00
6156	Maintenance	222 865,00	207 270,00	207 270,00
6161	Multirisques	132 262,00	74 140,00	74 140,00
617	Etudes et recherches	4 340,00	16 000,00	16 000,00
6182	Documentation générale et technique	14 900,00	12 950,00	12 950,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 600,00	51 872,00	51 872,00
6188	Autres frais divers	7 100,00	7 000,00	7 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	8 900,00	8 900,00	8 900,00
6226	Honoraires	35 500,00	55 000,00	55 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	42 500,00	52 500,00	52 500,00
6228	Divers	391 010,00	424 409,00	424 409,00
6231	Annonces et insertions	50 850,00	37 350,00	37 350,00
6232	Fêtes et cérémonies	191 500,00	199 700,00	199 700,00
6233	Foires et expositions	17 000,00	14 000,00	14 000,00
6236	Catalogues et imprimés	3 250,00	3 050,00	3 050,00
6237	Publications	25 400,00	24 860,00	24 860,00
6238	Divers	42 920,00	45 510,00	45 510,00
6241	Transports de biens	2 060,00	3 450,00	3 450,00
6247	Transports collectifs	74 450,00	76 100,00	76 100,00
6248	Divers	2 600,00	1 200,00	1 200,00
6251	Voyages et déplacements	6 850,00	6 900,00	6 900,00
6256	Missions	0,00	6 350,00	6 350,00
6257	Réceptions	21 270,00	29 726,00	29 726,00
6261	Frais d'affranchissement	35 800,00	37 300,00	37 300,00
6262	Frais de télécommunications	97 850,00	92 190,00	92 190,00
627	Services bancaires et assimilés	1 150,00	935,00	935,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 150,00	11 708,00	11 708,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	41 400,00	38 500,00	38 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	315 000,00	332 000,00	332 000,00
6288	Autres services extérieurs	24 100,00	20 525,00	20 525,00
63512	Taxes foncières	418 170,00	399 700,00	399 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 650 457,00	10 675 552,00	10 675 552,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6218	Autre personnel extérieur	29 691,00	26 148,00	26 148,00
6331	Versement de transport	0,00	25 000,00	25 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 527,00	28 834,00	28 834,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	115 566,00	100 909,00	100 909,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 794 830,00	4 854 657,00	4 854 657,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	261 169,00	259 658,00	259 658,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 486 108,00	1 459 065,00	1 459 065,00
64131	Rémunérations non tit.	951 613,00	904 074,00	904 074,00
64168	Autres emplois d'insertion	12 732,00	13 129,00	13 129,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 083 541,00	1 091 276,00	1 091 276,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 629 038,00	1 651 184,00	1 651 184,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	54 008,00	50 497,00	50 497,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	25 000,00	34 000,00	34 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	48 634,00	49 121,00	49 121,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	38 000,00	38 000,00
014	Atténuations de produits	868 000,00	1 118 000,00	1 118 000,00
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	200 000,00	420 000,00	420 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7391172	Dégrève taxe habitat° sur logements vaca	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	45 000,00	55 000,00	55 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	455 000,00	475 000,00	475 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélève divers	160 000,00	160 000,00	160 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 376 470,00	3 193 235,00	3 193 235,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	86 070,00	86 835,00	86 835,00
6531	Indemnités	130 000,00	136 000,00	136 000,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	90 000,00	66 000,00	66 000,00
6553	Service d'incendie	650 000,00	500 000,00	500 000,00
65548	Autres contributions	0,00	900 000,00	900 000,00
6555	Contribut° CNFPT (personnel privé emploi	38 000,00	32 000,00	32 000,00
65733	Subv. fonct. Départements	2 700,00	2 700,00	2 700,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	8 000,00	8 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	934 200,00	26 500,00	26 500,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	280 000,00	280 000,00	280 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	310 000,00	310 000,00	310 000,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	252 000,00	250 000,00	250 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	135 000,00	135 000,00	135 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	452 500,00	455 200,00	455 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		19 976 878,00	20 077 638,00	20 077 638,00
66	Charges financières (b)	262 655,00	302 388,00	302 388,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	281 000,64	252 000,00	252 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-18 345,64	50 388,00	50 388,00
67	Charges exceptionnelles (c)	239 600,00	197 600,00	197 600,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	10 000,00	7 600,00	7 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	75 000,00	75 000,00	75 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	154 600,00	115 000,00	115 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		20 479 133,00	20 577 626,00	20 577 626,00
023	Virement à la section d'investissement	491 105,00	593 997,00	593 997,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	423 000,00	407 836,00	407 836,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	423 000,00	407 836,00	407 836,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		914 105,00	1 001 833,00	1 001 833,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		914 105,00	1 001 833,00	1 001 833,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 393 238,00	21 579 459,00	21 579 459,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 579 459,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	108 974,85
Montant des ICNE de l'exercice N-1	58 586,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	50 388,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	90 500,00	101 700,00	101 700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 800,00	70 800,00	70 800,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	29 700,00	30 900,00	30 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 399 057,00	1 402 498,00	1 402 498,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	65 000,00	65 000,00	65 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	3 700,00	3 700,00	3 700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	36 000,00	48 000,00	48 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	15 000,00	17 000,00	17 000,00
7066	Redevances services à caractère social	262 000,00	272 000,00	272 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	29 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	412 326,00	420 947,00	420 947,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	37 209,00	37 029,00	37 029,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	190 000,00	190 000,00	190 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	250 822,00	250 822,00	250 822,00
73	Impôts et taxes	17 785 367,00	17 829 474,00	17 829 474,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	10 615 167,00	10 754 335,00	10 754 335,00
73211	Attribution de compensation	2 738 000,00	2 738 239,00	2 738 239,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	21 400,00	21 400,00
7336	Droits de place	351 000,00	400 500,00	400 500,00
7338	Autres taxes	828 200,00	750 000,00	750 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	350 000,00	360 000,00	360 000,00
7362	Taxes de séjour	160 000,00	160 000,00	160 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 550 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	43 000,00	45 000,00	45 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 150 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
74	Dotations et participations	1 484 334,00	1 377 300,00	1 377 300,00
7411	Dotation forfaitaire	837 534,00	750 000,00	750 000,00
74718	Autres participations Etat	35 000,00	5 000,00	5 000,00
7473	Participat° Départements	7 500,00	8 000,00	8 000,00
74748	Participat° Autres communes	8 800,00	8 800,00	8 800,00
7478	Participat° Autres organismes	432 000,00	451 000,00	451 000,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	9 500,00	2 500,00	2 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	17 000,00	15 000,00	15 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	130 000,00	130 000,00	130 000,00
748388	Autres	7 000,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante	453 100,00	478 400,00	478 400,00
752	Revenus des immeubles	438 100,00	463 400,00	463 400,00
758	Produits divers de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		21 212 358,00	21 189 372,00	21 189 372,00
76	Produits financiers (b)	91 828,00	88 565,00	88 565,00
7688	Autres	91 828,00	88 565,00	88 565,00
77	Produits exceptionnels (c)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	40 000,00	40 000,00	40 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	213 430,00	213 430,00
7875	Rep. prov. risques et charges exception.	0,00	213 430,00	213 430,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		21 384 186,00	21 571 367,00	21 571 367,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 052,00	8 092,00	8 092,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	9 052,00	8 092,00	8 092,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 052,00	8 092,00	8 092,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	21 393 238,00	21 579 459,00	21 579 459,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 579 459,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	414 100,00	147 700,00	147 700,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	50 000,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	320 000,00	90 000,00	90 000,00
2051	Concessions, droits similaires	44 100,00	42 700,00	42 700,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	300 000,00	319 000,00	319 000,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	35 000,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	245 000,00	250 000,00	250 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	20 000,00	69 000,00	69 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 271 832,00	1 592 033,00	1 592 033,00
2112	Terrains de voirie	9 000,00	14 000,00	14 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	12 000,00	20 000,00	20 000,00
2116	Cimetières	70 000,00	42 000,00	42 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	93 000,00	110 000,00	110 000,00
21312	Bâtiments scolaires	28 150,00	46 500,00	46 500,00
21316	Equipements du cimetière	3 200,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 000,00	37 000,00	37 000,00
2135	Installations générales, agencements	466 778,00	332 000,00	332 000,00
2138	Autres constructions	35 000,00	24 000,00	24 000,00
2151	Réseaux de voirie	95 240,00	124 916,00	124 916,00
2152	Installations de voirie	155 000,00	73 724,00	73 724,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	8 000,00	8 000,00
21533	Réseaux câblés	35 000,00	27 300,00	27 300,00
21534	Réseaux d'électrification	67 000,00	66 500,00	66 500,00
21538	Autres réseaux	9 000,00	156 076,00	156 076,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	15 000,00	31 500,00	31 500,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	48 000,00	137 434,00	137 434,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	27 600,00	77 332,00	77 332,00
2182	Matériel de transport	20 000,00	60 000,00	60 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	13 100,00	41 550,00	41 550,00
2184	Mobilier	46 122,00	48 129,00	48 129,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 642,00	114 072,00	114 072,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	541 000,00	2 169 000,00	2 169 000,00
2313	Constructions	386 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	155 000,00	2 169 000,00	2 169 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 526 932,00	4 227 733,00	4 227 733,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 464 714,00	2 020 181,00	2 020 181,00
1641	Emprunts en euros	711 713,00	350 513,00	350 513,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	83 334,00	83 334,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 666 667,00	1 583 334,00	1 583 334,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	3 000,00	3 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 464 714,00	2 020 181,00	2 020 181,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 991 646,00	6 247 914,00	6 247 914,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	9 052,00	8 092,00	8 092,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	9 052,00	8 092,00	8 092,00
13911	Etat et établissements nationaux	9 052,00	1 965,00	1 965,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	0,00	6 127,00	6 127,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	<i>Charges transférées (9)</i>	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	171 499,00	171 499,00
2112	Terrains de voirie	0,00	171 499,00	171 499,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 052,00	179 591,00	179 591,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		5 000 698,00	6 427 505,00	6 427 505,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 427 505,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	243 300,00	250 000,00	250 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	53 300,00	50 000,00	50 000,00
1342	Amendes de police non transférable	190 000,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 396 639,00	4 513 686,00	4 513 686,00
1641	Emprunts en euros	1 729 972,00	2 930 352,00	2 930 352,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 666 667,00	1 583 334,00	1 583 334,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 639 939,00	4 763 686,00	4 763 686,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	370 000,00	410 000,00	410 000,00
10222	FCTVA	120 000,00	160 000,00	160 000,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	250 000,00	250 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	76 654,00	80 487,00	80 487,00
27638	Créance Autres établissements publics	76 654,00	80 487,00	80 487,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		446 654,00	490 487,00	490 487,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		4 086 593,00	5 254 173,00	5 254 173,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	491 105,00	593 997,00	593 997,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	423 000,00	407 836,00	407 836,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 196,00	5 436,00	5 436,00
28031	Frais d'études	9 688,00	7 351,00	7 351,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	21 683,00	21 683,00	21 683,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	90 000,00	64 000,00	64 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 000,00	9 650,00	9 650,00
28051	Concessions et droits similaires	11 927,00	15 775,00	15 775,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 067,00	1 067,00	1 067,00
28152	Installations de voirie	497,00	497,00	497,00
281561	Matériel roulant	4 173,00	4 173,00	4 173,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	3 906,00	7 372,00	7 372,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	6 863,00	9 357,00	9 357,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	47 000,00	55 094,00	55 094,00
28182	Matériel de transport	56 000,00	42 591,00	42 591,00
28183	Matériel de bureau et informatique	43 000,00	41 429,00	41 429,00
28184	Mobilier	63 000,00	63 793,00	63 793,00
28188	Autres immo. corporelles	55 000,00	58 568,00	58 568,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		914 105,00	1 001 833,00	1 001 833,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	171 499,00	171 499,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	171 499,00	171 499,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		914 105,00	1 173 332,00	1 173 332,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 000 698,00	6 427 505,00	6 427 505,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
		RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 427 505,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	2 017 181	367 740	176 250	170 400	81 100	177 687	0	16 222	27 500	3 116 594	97 240	6 247 914
- Equipements municipaux (2)		367 740	107 250	170 400	78 100	177 687	0	16 222	27 500	2 866 594	97 240	3 908 733
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	69 000	0	0	0	0	0	0	250 000	0	319 000
- Opérations financières	2 017 181											2 017 181
Dépenses d'ordre	179 591											179 591
Total dépenses de l'exercice	2 196 772	367 740	176 250	170 400	81 100	177 687	0	16 222	27 500	3 116 594	97 240	6 427 505
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	2 196 772	367 740	176 250	170 400	81 100	177 687	0	16 222	27 500	3 116 594	97 240	6 427 505
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	5 927 505	0	200 000	0	0	0	0	0	0	300 000	0	6 427 505
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	5 927 505	0	200 000	0	0	0	0	0	0	300 000	0	6 427 505

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 410 821	4 580 665	1 909 206	2 144 582	1 059 271	1 666 646	324 200	973 109	2 610	4 612 092	1 896 257	21 579 459
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 410 821	4 580 665	1 909 206	2 144 582	1 059 271	1 666 646	324 200	973 109	2 610	4 612 092	1 896 257	21 579 459
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	16 758 561	884 276	15 000	13 200	128 800	330 600	10 500	449 500	7 500	1 424 800	1 556 722	21 579 459
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	16 758 561	884 276	15 000	13 200	128 800	330 600	10 500	449 500	7 500	1 424 800	1 556 722	21 579 459

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		2 196 772	367 740	176 250	170 400	81 100	177 687	0	16 222	27 500	3 116 594	97 240	6 427 505
Dépenses réelles		2 017 181	367 740	176 250	170 400	81 100	177 687	0	16 222	27 500	3 116 594	97 240	6 247 914
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 017 181	0	0	0	3 000	0	0	0	0	0	0	2 020 181
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	90 400	0	0	0	0	0	0	0	57 300	0	147 700
204	Subventions d'équipement versées	0	0	69 000	0	0	0	0	0	0	250 000	0	319 000
21	Immobilisations corporelles	0	277 340	107 250	170 400	78 100	177 687	0	16 222	27 500	640 294	97 240	1 592 033
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 169 000	0	2 169 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		179 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179 591
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 092	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 092
041	Opérations patrimoniales	171 499	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171 499

RECETTES

Total recettes investissement		5 927 505	0	200 000	0	0	0	0	0	0	300 000	0	6 427 505
Recettes réelles		4 754 173	0	200 000	0	0	0	0	0	0	300 000	0	5 254 173
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	0	410 000
13	Subventions d'investissement	0	0	200 000	0	0	0	0	0	0	50 000	0	250 000
16	Emprunts et dettes assimilées	4 513 686	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 513 686
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	80 487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 487
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>1 173 332</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 173 332</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>593 997</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>593 997</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>407 836</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>407 836</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>171 499</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>171 499</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		2 410 821	4 580 665	1 909 206	2 144 582	1 059 271	1 666 646	324 200	973 109	2 610	4 612 092	1 896 257	21 579 459
Dépenses réelles		1 408 988	4 580 665	1 909 206	2 144 582	1 059 271	1 666 646	324 200	973 109	2 610	4 612 092	1 896 257	20 577 626
011	Charges à caractère général	0	1 268 810	199 892	429 953	273 545	397 179	200	98 070	2 610	1 687 097	733 495	5 090 851
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	2 979 690	1 192 014	1 418 929	748 856	976 667	0	875 039	0	1 855 695	628 662	10 675 552
014	Atténuations de produits	958 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000	1 118 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	66 000	217 165	517 300	295 700	36 870	292 800	324 000	0	0	1 069 300	374 100	3 193 235
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	302 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 388
67	Charges exceptionnelles	82 600	115 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 600
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 001 833</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 001 833</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>593 997</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>593 997</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>407 836</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>407 836</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		16 758 561	884 276	15 000	13 200	128 800	330 600	10 500	449 500	7 500	1 424 800	1 556 722	21 579 459
Recettes réelles		16 750 469	884 276	15 000	13 200	128 800	330 600	10 500	449 500	7 500	1 424 800	1 556 722	21 571 367
013	Atténuations de charges	0	12 000	15 000	2 900	3 300	1 500	0	4 500	0	34 500	28 000	101 700
70	Produits des services, du domaine, vente	190 000	519 976	0	0	91 000	124 000	0	118 000	0	118 800	240 722	1 402 498
73	Impôts et taxes	15 273 974	6 000	0	0	7 500	0	0	0	0	1 269 000	1 273 000	17 829 474
74	Dotations et participations	904 500	0	0	8 800	0	167 000	0	297 000	0	0	0	1 377 300
75	Autres produits de gestion courante	0	346 300	0	1 500	27 000	38 100	10 500	30 000	7 500	2 500	15 000	478 400
76	Produits financiers	88 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 565
77	Produits exceptionnels	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	213 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 430
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>8 092</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 092</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>8 092</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 092</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
000077	14/10/2011	1 666 666,68	0,00	22 515,94	0,00	1 666 666,68
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 666 666,68	0,00	22 515,94	0,00	1 666 666,68

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 020 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					8 020 000,00									
00600215321	CREDIT AGRICOLE	20/12/2007	21/12/2007	30/04/2008	950 000,00	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,780		A	P	O	A-1
A1008587	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2008	25/12/2008	25/01/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 5 %	5,000	5,000		A	P	O	A-1
A1010246	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2010	25/12/2010	25/01/2011	470 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,550		A	P	O	A-1
MIR235793EUR/0244942/001/1	DEXIA CL	31/10/2008	31/10/2008	01/02/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,170		T	P	O	A-1
MIR235793EUR/0244942/002/1	DEXIA CL	08/04/2009	08/04/2009	01/05/2010	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,260		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 000 000,00									
000077	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	14/10/2011	14/10/2011	15/12/2014	2 000 000,00	V	Eonia(Postfixé) + 0.9	1,630	1,670		X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 020 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 113 228,29					433 845,57	250 071,77	0,00	108 866,98
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 446 561,61					350 512,24	230 486,82	0,00	107 887,78
00600215321	N	0,00	A-1	381 273,60	4,33	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	69 304,85	18 224,88	0,00	9 941,41
A1008587	N	0,00	A-1	467 752,00	5,07	F	Taux fixe à 5 %	5,000	68 740,78	23 387,60	0,00	18 565,10
A1010246	N	0,00	A-1	272 109,00	7,07	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	30 004,30	9 659,87	0,00	7 997,86
MIR235793EUR/0244942/001/1	N	0,00	A-1	2 245 627,98	15,83	F	Taux fixe à 4.05 %	4,170	101 975,87	90 649,69	0,00	14 469,65
MIR235793EUR/0244942/002/1	N	0,00	A-1	2 079 799,03	16,33	F	Taux fixe à 4.2 %	4,260	80 486,44	88 564,78	0,00	56 913,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 666 666,68					83 333,33	19 584,95	0,00	979,20
000077	N	0,00	A-1	1 666 666,68	19,96	V	Euribor 12 M + 1.35	1,180	83 333,33	19 584,95	0,00	979,20
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 113 228,29					433 845,57	250 071,77	0,00	108 866,98

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 113 228,29	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	13/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	13/10/2016
L	2031 Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	13/10/2016
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	13/10/2016
L	2033 Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5	13/10/2016
L	2041 Subventions d'équipement versées aux organismes publics	10	13/10/2016
L	2042 Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	13/10/2016
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2	13/10/2016
L	208 Autres immobilisations	5	13/10/2016
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	13/10/2016
L	2132 Immeubles de rapport	20	13/10/2016
L	21561 Matériel roulant	8	13/10/2016
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	13/10/2016
L	21571 Matériel roulant	8	13/10/2016
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	13/10/2016
L	2158 Autres installations, matériel et outillage technique	10	13/10/2016
L	2158 Petit matériel d'outillage technique (débroussailleuse, tondeuse autoportée...)	5	13/10/2016
L	216 Collections et œuvres d'art = non amortissable	0	13/10/2016
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	13/10/2016
L	2182 Matériel de transport - véhicules légers, motocyclettes	8	13/10/2016
L	2182 Véhicules utilitaires lourds (camions, engins divers de travaux, car, nacelle, grue)	10	13/10/2016
L	2183 Matériel de bureau et informatique	5	13/10/2016
L	2184 Mobilier	10	13/10/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	13/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		441 939,00	I 441 939,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		433 847,00	433 847,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 513,00	350 513,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	83 334,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 092,00	8 092,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 092,00	8 092,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	441 939,00	0,00	0,00	441 939,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 492 320,00	III 1 492 320,00
Ressources propres externes de l'année (a)		490 487,00	490 487,00
10222	FCTVA	160 000,00	160 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	250 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	80 487,00	80 487,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 001 833,00	1 001 833,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	5 436,00	5 436,00
28031	Frais d'études	7 351,00	7 351,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	21 683,00	21 683,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	64 000,00	64 000,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	9 650,00	9 650,00
28051	Concessions et droits similaires	15 775,00	15 775,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 067,00	1 067,00
28152	Installations de voirie	497,00	497,00
281561	Matériel roulant	4 173,00	4 173,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 372,00	7 372,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	9 357,00	9 357,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	55 094,00	55 094,00
28182	Matériel de transport	42 591,00	42 591,00
28183	Matériel de bureau et informatique	41 429,00	41 429,00
28184	Mobilier	63 793,00	63 793,00
28188	Autres immo. corporelles	58 568,00	58 568,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	593 997,00	593 997,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	1 492 320,00	0,00	0,00	0,00	1 492 320,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	441 939,00
Ressources propres disponibles	IV	1 492 320,00
Solde	V = IV – II (6)	1 050 381,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				476 661,53	149 682,31	95 332,31	231 646,91
2015	Subvention "Cap Fregate"	5	26/09/2014	140 000,00	56 000,00	28 000,00	56 000,00
2015	Subvention "Sud Horizon"	5	26/09/2014	70 000,00	28 000,00	14 000,00	28 000,00
2015	Subvention "Redman"	5	26/09/2014	110 000,00	44 000,00	22 000,00	44 000,00
2016	Subvention carrefour giratoire RD559	5	10/03/2016	108 411,53	21 682,31	21 682,31	65 046,91
2017	Subvention SNSM achat vedette	5	23/03/2017	20 000,00	0,00	4 000,00	16 000,00
2017	Fonds de concours travaux rue des jardins	5	28/07/2017	28 250,00	0,00	5 650,00	22 600,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 004 513,69	1 224 860,31										30 948,69	103 235,69	
ASS PRESENCE AUX PERSONNES HANDICAPEES INTELECTUELLES	2010	C	Foyer Maurice Dujardin	Crédit Foncier	1 044 000,00	817 800,00	23,41	T	R	(Livret A + 1.15)-Floor 0 sur Livret A	2,930	R	(Livret A + 1.15)-Floor 0 sur Livret A	1,910	A-1		15 784,15	34 800,00
SA D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION BANDOL	2006	P	Val d'aran	BANQUE POPULAIRE	585 000,00	187 891,76	3,33	A	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	A-1		6 858,05	44 477,97
SA D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION BANDOL	2010	P	Oenothèque	CE	375 513,69	219 168,55	7,07	A	F	Taux fixe à 3.79 %	3,790	F	Taux fixe à 3.79 %	3,790	A-1		8 306,49	23 957,72
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					7 402 617,03	4 204 739,61										73 216,94	292 371,91	
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	185 740,49	178 805,81	37,17	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 413,88	3 632,23

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	135 552,70	131 818,97	47,17	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 779,56	1 969,75
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	56 989,19	54 488,51	37,17	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		299,69	1 293,21
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	41 602,40	40 192,48	47,17	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		221,06	733,96
SAHLM NOUVEAU LOGIS PROVENCAL	1999	P	Logments Vallongue	CDC	479 071,79	72 998,37	1,42	A	R	Livret A + 1.3	3,800	R	Livret A + 1.3	2,050	A-1		4 502,43	35 556,93
SFHE	2003	P	Le Debussy	CDC	91 269,95	79 006,42	35,17	A	R	Livret A + 1.2	4,200	R	Livret A + 1.2	1,950	A-1		1 540,63	1 534,19
SFHE	2003	P	Le Debussy	CDC	523 928,87	383 992,32	20,17	A	R	Livret A + 1.2	4,200	R	Livret A + 1.2	1,950	A-1		7 487,85	14 971,51
TOULON HABITAT MEDITERRANEE	1999	P	Foyer la Garduère	CDC	723 102,55	98 100,72	1,42	A	R	Livret A + 1.3	3,800	R	Livret A + 1.3	2,050	A-1		2 011,07	48 853,36
VAR HABITAT	2006	P	Les routes	CDC	114 000,00	39 410,29	3,17	A	R	Livret A + 0.65	2,900	R	Livret A + 0.65	1,400	A-1		551,75	9 648,07
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	382 754,50	350 767,85	34,42	A	R	Livret A + 0.6	2,850	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 735,37	7 906,29
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	146 571,50	137 957,31	44,42	A	R	Livret A + 0.6	2,850	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 862,43	2 248,25
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	179 578,00	161 945,62	34,42	A	R	Livret A + (-0.2)	2,050	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		890,70	4 208,62
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	77 928,50	72 245,08	44,42	A	R	Livret A + (-0.2)	2,050	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		397,35	1 419,35
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	104 366,00	97 225,33	35,50	A	R	Livret A + 0.6	2,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 312,54	2 115,22
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	62 356,50	59 328,17	45,50	A	R	Livret A + 0.6	2,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		800,93	938,88
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	35 186,00	32 344,93	35,50	A	R	Livret A + (-0.2)	1,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		177,90	814,92
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	21 023,00	19 749,92	45,50	A	R	Livret A + (-0.2)	1,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		108,63	378,50
VAR HABITAT	2013	P	Foyer des acacias	CDC	166 108,27	120 678,47	9,42	A	R	Livret A + 1.2	2,950	R	Livret A + 1.2	1,950	A-1		2 353,23	12 042,41
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	1 372 041,16	358 018,67	4,50	A	R	Livret A + 0.47	4,940	R	Livret A + 0.47	1,220	A-1		13 506,37	66 018,63

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	311 422,85	81 262,28	4,50	A	R	Livret A + 0.47	4,940	R	Livret A + 0.47	1,220	A-1		3 065,65	14 984,76
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	685 868,13	178 969,56	4,50	A	R	Livret A + 0.47	4,940	R	Livret A + 0.47	1,220	A-1		6 751,68	33 001,98
VAR HABITAT	1989	P	HLM Octave Maurel	CDC	4 990,68	1 141,14	5,25	A	F	Taux fixe à 2 %	2,000	F	Taux fixe à 2 %	2,000	A-1		22,82	180,89
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	70 405,00	68 465,73	47,58	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		924,29	1 023,08
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	145 937,50	140 488,88	37,58	A	R	Livret A + 0.6	1,600	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 896,60	2 853,87
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	30 169,50	29 147,04	47,58	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		160,31	532,26
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	62 538,00	59 793,84	37,58	A	R	Livret A + (-0.2)	0,800	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		328,87	1 419,12
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	133 699,00	127 687,68	37,75	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		702,28	3 030,49
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	75 724,00	73 076,92	47,75	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		401,93	1 334,47
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	353 413,00	339 879,18	37,75	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		4 588,37	6 904,25
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	200 164,00	194 467,82	47,75	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 625,32	2 905,90
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	75 036,50	73 354,25	38,42	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		403,45	1 691,51
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	38 810,00	38 133,53	48,42	A	R	Livret A + (-0.2)	0,550	R	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1		209,74	680,20
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	207 793,50	203 841,49	38,42	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		2 751,86	4 005,37
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	107 474,00	105 955,03	48,42	A	R	Livret A + 0.6	1,350	R	Livret A + 0.6	1,350	A-1		1 430,40	1 539,48
TOTAL GENERAL					9 407 130,72	5 429 599,92											104 165,63	395 607,60

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	134 184,38
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	134 184,38
Recettes réelles de fonctionnement	II	21 571 367,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,62
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		80,00	1,00	81,00	79,00	0,00	79,00
Adjoint administratif	C	29,00	0,00	29,00	28,00	0,00	28,00
Adjoint administratif 17H30	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2ième classe	C	27,00	0,00	27,00	26,00	0,00	26,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Attaché	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		93,00	1,00	94,00	92,00	2,00	94,00
Adjoint technique	C	34,00	0,00	34,00	34,00	0,00	34,00
Adjoint technique 5H00	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique principal 2ième classe	C	27,00	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00
Agent de maîtrise	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent de maîtrise principal	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Directeur des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
ATSEM principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de puéricultrice principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puéricultrice principal 2ième classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educatrice de jeunes enfants principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des A.P.S principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	10,00	16,00	9,00	7,00	16,00
Adjoint du patrimoine principal 2ième classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 6H30	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 10 h00	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 12H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 13H00	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 2H	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 2H00	B	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4H30	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 5H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 8H00	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		19,00	0,00	19,00	17,00	2,00	19,00
Adjoint d'animation	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint d'animation	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal 2ième classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		17,00	0,00	17,00	17,00	0,00	17,00
Brigadier chef principal	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal 2ième classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00
Assistantes maternelles		9,00	0,00	9,00	0,00	9,00	9,00
Collaborateur de cabinet	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		235,00	12,00	247,00	223,00	22,00	245,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	3-2	CDD
Adjoint technique 5H00	C	TECH		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 12H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 2H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4H30	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 5H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 8H00	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistants maternelles		OTR		0,00	A	CDI
Auxiliaire de puéricultrice principal 2ième classe	C	MS		0,00	3-2	CDD
Collaborateur de cabinet	B	OTR		0,00	110	CDD
Directeur des services techniques	A	TECH		0,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	3-1	CDD
Adjoint technique 16H00	C	TECH		0,00	3-1	CDD
Contrats aidés-contrat avenir		OTR		0,00	A	CDD
Contrats aidés-service civique	C	OTR		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2018

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> - 14/04/2016 -	SOGEBA ID83	Ingénierie Départementale 83	SEM SPL	170 317,00 200,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> - voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	voir l'annexe sur les garanties d'emprunt	0,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume	01/01/2011	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat intercommunal de la Reppe et du grand Vallat		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal des communes du littoral varois		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal d'assainissement Sanary-Bandol		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat mixte SCOT Provence méditerranée		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable		Sans fiscalité propre	0,00
Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes Maritimes	06/03/2015	Sans Fiscalité propre	0,00
Syndicat mixte de l'énergie des communes du var	01/01/2017	Sans fiscalité propre	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale		-	SPA	Non
CE	Caisse des écoles		-	SPA	Non
OT	Office du tourisme	01/10/2016	5 - 08/07/2016	SPIC	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de l'eau		-	21830009300117	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de l'assainissement		-	21830009300109	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe du port		-	21830009300083	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe des transports publics		- 06/12/1989	21830009300091	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de la chambre funéraire		- 31/07/2000	21830009300125	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe des parkings		- 17/09/2001	21830009300133	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	11,94	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	18,34	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	58,79	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 22

Contre : 1

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/02/2018

Présenté par le maire, Jean-Paul JOSEPH (1),

A Bandol, le 22/02/2018

le maire, Jean-Paul JOSEPH,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Bandol, le 22/02/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AYMES Elodie	
BERTONCINI Franck	
BERTONIRI Pascale	
BOURGEOIS Ginette	
BOURON Valérie	
CAPARROS Michel	
CECCALDI Michel	
CHAMPION Yannick	
CHOREL Jean-Pierre	
FREANI Laurent	
GARCIA Antoine	
GAUDIN Christiane	
GONCALVES Manuela	
HECQ Jeanne	
JOSEPH Jean-Paul	
LENTILLON Christine	
MAES Daniele	
MAES Jean-Michel	
MOUADDEL Anice	
NADJARIAN Marlène	
OSTEN Véronique	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PALIX Christian	
POUCHKO Françoise	
REVEST Ségolène	
ROCHETEAU Philippe	
ROUX Christian	
SARKISSIAN Dalida	
VALERO Gérard	
VIVIER Christian	

Certifié exécutoire par le maire, Jean-Paul JOSEPH (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.